



## PROFIL DE LA VICE-PRÉSIDENTE RÉGIONALE

Le profil de la vice-présidence régionale est un guide pour informer un candidat sur les compétences et l'expérience qu'il doit avoir ou tendre à acquérir afin d'occuper la fonction de 1<sup>re</sup> vice-présidence ou 2<sup>e</sup> vice-présidence au sein d'un conseil régional de l'Association. Il ne s'agit pas d'exigences, mais plutôt de compétences à acquérir pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités.

---

### COMPÉTENCES RECHERCHÉES

Les compétences réfèrent à des habiletés, à un savoir-être et à un savoir-faire que devrait détenir une vice-présidence pour exercer son rôle et les responsabilités qui lui sont confiées au sein d'un conseil régional.

---

### SERVICES AUX MEMBRES

Chacune des vice-présidences est centrée sur les services aux membres. Elle se préoccupe des attentes et de la satisfaction des membres et s'assure que les services soient conformes aux engagements du conseil régional.

Elle voit à ce qu'un juste équilibre soit maintenu entre les besoins des membres et la capacité du conseil régional à y répondre. Elle veille à ce que les services dispensés fassent l'objet d'une évaluation continue.

---

### SENS STRATÉGIQUE

Chacune des vice-présidences est capable d'avoir une vue d'ensemble, de poser des questions pertinentes et d'aider à orienter les actions du conseil régional.

Elle comprend l'environnement interne et externe. Elle saisit les enjeux pouvant affecter le conseil régional.

---

### INTÉGRITÉ ET SENS DE L'ÉTHIQUE

Chacune des vice-présidences adopte une conduite conforme aux valeurs et aux principes éthiques énoncés dans le *Code de déontologie*.

Elle agit avec probité et loyauté, évitant de se placer dans toute situation de conflit d'intérêt réel ou apparent. Dans ses actions et décisions, elle fait prévaloir en tout temps l'intérêt de l'Association et celle des membres.

---

## **LEADERSHIP**

Chacune des vice-présidences oriente par ses connaissances et son expertise les discussions et l'action du conseil régional et fait valoir ses arguments en s'appuyant entre autres sur la mission de l'Association et ses priorités stratégiques.

Elle incite ses collègues à travailler ensemble et à adhérer aux objectifs communs. Elle assume ses responsabilités avec professionnalisme et rigueur, exprime librement sa pensée et ses idées. Elle évite de promouvoir ou de défendre les intérêts du groupe d'où elle est issue.

---

## **COMMUNICATION**

Chacune des vice-présidences exprime clairement ses idées et ses arguments au sein du conseil régional et favorise le dialogue en faisant preuve d'écoute. Elle favorise les échanges constructifs et veille à rallier les points de vue. Ses interventions demeurent en lien avec le sujet traité et elle s'assure de la compréhension de ses messages par les autres.

---

## **RESPONSABILITÉS**

Chacune des vice-présidences s'acquitte de ses responsabilités honnêtement, de bonne foi, avec toute la diligence et le soin requis. Dans le cadre de son mandat, chacune des vice-présidences doit, entre autres :

- appuyer la présidence régionale dans ses fonctions et exercer toutes les fonctions déterminées en ce sens avec la présidence, le comité exécutif régional et le conseil régional ;
- exercer, en cas d'empêchement de la présidence régionale, ses responsabilités ;
- remplacer la présidence régionale, en cas d'empêchement de cette dernière, dans son rôle d'administrateur siégeant au conseil d'administration. Suivant son acceptation par le conseil, elle pourra agir à titre d'observateur avec droit de parole, mais sans droit de vote ;
- participer activement aux réunions du conseil régional qui se réunit de 3 à 5 fois par année ;
- siéger au comité exécutif régional.

---

**Note :** L'utilisation du masculin est seulement dans le but d'alléger le texte. Le masculin inclut le féminin.